

Questionnaire URIOPSS

A la suite des propositions de réponse, la présentation des 4 enjeux d'Uriopss

14 questions aux candidats à l'élection européenne 2014

Réponses de Marie-Christine VERGIAT

Front de Gauche – circonscription Sud Est

L'Europe de la finance, ça suffit ! Place au peuple !

En tant que candidat, quel sera votre rôle pour une Europe solidaire plus proche des citoyens ?

1. Solidarités

De quelle manière selon vous lutter contre la pauvreté en Europe ?

Le bilan des politiques économiques de l'Union Européenne a des conséquences sociales de plus en plus catastrophiques. Près de 120 millions de personnes sont aujourd'hui menacées de pauvreté, soit 23% de la population de l'UE, les écarts entre les plus riches et les plus pauvres ne cessent de s'accroître et le chômage atteint des records absolus.

Ces politiques nous enfoncez chaque jour un peu plus dans la précarité, la misère et la récession sociale pour un nombre croissant de personnes. La lutte contre la pauvreté passe par une révision complète de ces politiques d'austérité. Il faut prendre des mesures qui tirent les standards européens vers le haut, telles que l'établissement d'un smic européen, l'interdiction des licenciements boursiers, une harmonisation des politiques sociales et fiscales et bien sûr l'arrêt de la dérégulation des services publics qui sont la pierre angulaire d'un système égalitaire.

Il faut construire une Europe du développement humain, du partage des richesses et des savoirs en s'appuyant sur une autre redistribution des richesses en commençant par la taxation des transactions financières et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Que pensez-vous de l'objectif d'assurer un véritable droit à l'alimentation pour tous qui dépasse la simple distribution alimentaire ?

Je suis favorable à la reconnaissance d'un droit à l'alimentation et à mettre en place des politiques de solidarité aptes à assurer l'accès régulier, permanent et non restrictif à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante. Or des millions de personnes meurent toujours de faim ou sont sous ou malnutries. Cette situation n'est pas due à une production alimentaire insuffisante pour nourrir la population mondiale actuelle mais à un problème de répartition des denrées agricoles et alimentaires.

Pour garantir le droit à l'alimentation, il faut prendre différentes mesures qui permettent de le concrétiser, notamment dans le cadre d'une politique agricole qui assure la sécurité et la souveraineté

alimentaires.

Il faut donc réformer la politique agricole commune pour qu'elle ne repose plus sur une organisation agro-industrielle intensive, marquée par le libre-échange et l'exportation vers des pays tiers dont on massacre les productions locales. La politique agricole devrait être plus respectueuse de l'environnement, soutenable pour les sols et les écosystèmes.

Concernant la distribution alimentaire, je me félicite du maintien du programme d'aide alimentaire aux personnes démunies dans l'Union européenne, grâce essentiellement à la mobilisation des députés européens et notamment de ceux de mon groupe politique la GUE/NGL en le dotant d'un budget de 3,5 milliards pour la période 2014-2020.

Comment agir en faveur de l'accueil et l'accès aux droits des étrangers et réfugiés ?

Il est plus que temps de reprendre l'offensive en la matière et d'adopter des positions courageuses sur ces questions, de tourner le dos à cette vision d'une vieille Europe qui se replie sur elle-même dans une vision sécuritaire dont l'Europe forteresse est le symbole.

Un changement de politique est donc urgent. Il doit passer par la fin de cette Europe forteresse, par le respect des droits fondamentaux des migrants, le droit à la santé, à l'éducation, le droit de vivre en famille, une véritable politique d'asile européenne et le développement de voies d'accès légales et sûres pour l'accès au territoire européen en exigeant notamment une politique en matière de visas plus ambitieuse et la création d'un mécanisme permanent de régularisation avec des critères clairs.

Il faut se battre pour l'élaboration d'une stratégie cohérente et globale pour la migration légale et l'abandon de la stratégie de fermeture poursuivie jusqu'à présent. Cela a coûté cher en vies humaines, la méditerranée est devenue un véritable cimetière. Le droit d'asile doit être respecté sur le sol de l'Union européenne. Les demandes d'asile doivent pouvoir être examinées et non renvoyées aux pays limitrophes que l'on transforme en gendarmes de l'UE. On doit mettre fin aux politiques de rétention et d'enfermement des migrants et demandeurs d'asile sur le sol de l'UE et cesser de bafouer leurs droits à la dignité.

2- Soutien aux associations du secteur social, sanitaire et médico-social

Comment améliorer la clarté, la mobilisation et l'accessibilité des fonds européens au service du citoyen ?

La principale caractéristique de la mobilisation des fonds structurels européens est sa complexité.

Complexité d'accès à l'information d'abord : les porteurs de projets non-initiés sont souvent bien en peine pour se retrouver dans la jungle des différents fonds et pour connaître toutes les possibilités de financement.

Complexité des procédures ensuite : de nombreuses petites associations n'ont pas spontanément les moyens de disposer de l'ingénierie administrative nécessaire permettant d'obtenir des fonds européens : lourdeur du processus de demande, investissement en temps relativement important, investissement en termes de qualification des salariés. Et l'on doit constater qu'en France, les procédures européennes sont aggravées par les autorités françaises.

Pour surmonter cette complexité, quelques mesures de bon sens pourraient être introduites pour faciliter la vie des porteurs de projet en simplifiant et accélérant les procédures: développement de l'information, de l'accès et de l'accompagnement. En ce sens, le transfert de la gestion des fonds FEDER aux régions me semble être un point positif.

Pensez-vous que la réglementation des aides d'Etat (SIEG, services d'intérêt économique général) est adaptée aux associations, fondations et mutuelles sanitaires et sociales ?

Quelles mesures prendre, selon vous, pour une adaptation de l'application aux associations des règles relatives aux services d'intérêt économique général ? Comment faire pour que la législation européenne tienne compte des spécificités liées à la non lucrativité ?

La question de la législation des aides d'état pour les SIEG a été au cœur de beaucoup de discussions au cours de ces dernières années. Les acteurs de l'économie sociale et notamment les associations sanitaires et sociales ont été en première ligne dans ce débat et ont joué un rôle crucial dans l'évolution de la politique européenne en la matière.

Néanmoins, la particularité des entreprises de l'économie sociale peine à être reconnue. Pour les associations, les fondations et les mutuelles de santé, la question de la non-lucrativité est fondamentale. Elles ne peuvent être confondues avec des entreprises classiques. Si on assiste aujourd'hui à une convergence entre les règles sur les aides d'Etats, sur les marchés publics et la directive services, les spécificités de ces secteurs de l'économie sociale n'ont été qu'insuffisamment pris en compte, laissant peser sur eux une insécurité juridique et donc une épée de Damoclès sur la légalité et donc la pérennité de certaines de leurs activités au regard des règles de concurrence européennes. Il est fondamental que les règles européennes continuent d'évoluer pour mieux prendre en compte les spécificités de l'économie sociale. Je pense qu'il est indispensable que les statuts européens de chacune des familles de l'économie sociale soient enfin adoptés afin de permettre à celles-ci d'opérer au niveau européen sur un pied d'égalité avec les entreprises classiques au lieu de se voir calquées sur elles.

Comment accepter que des règles aient pour conséquences de favoriser des entreprises uniquement en recherche de profit au détriment d'acteurs sociaux « historiques » ayant fait leurs preuves ?

Comment, selon vous, garantir un cadre approprié aux services sociaux d'intérêt général ?

Le cadre légal européen déjà existant attribue aux SSIG un espace dérogatoire quant aux règles du traité en matière de concurrence et de marché intérieur :

- une grande partie des SSIG a été exclue de la fameuse directive « services » ;
- les SSIG ont été exemptés de notifications dans le cadre de la réforme des aides d'Etat - les aides d'Etat concernant les SSIG sont considérées comme étant automatiquement compatibles avec le marché intérieur ;
- le « Paquet Almunia-Barnier » et notamment les directives "marchés publics" et "concessions" offrent la possibilité d'échapper au formalisme des modes classiques d'appels d'offres et d'adjudication dans la passation des marchés et prescrit de ne respecter que quelques principes fondamentaux mais minimaux de transparence, d'information et d'égalité de traitement.

Ces dernières directives doivent être transposées d'ici deux ans par la France. Afin de garantir un cadre approprié aux SSIG, rien n'empêche les collectivités publiques françaises d'aller plus loin dans les textes à établir. En particulier, il faudra s'assurer que la totalité des activités des associations prestataires seront bien couvertes sans malentendu possible (maisons de retraite, action sociale éducative, aide à domicile, auxiliaires de vie,...). Il s'agira également de manière générale de clarifier l'ensemble des informations à fournir par les associations dans les procédures (définition de la notion de "compensation", etc.).

3- Citoyenneté européenne

Selon vous, quels moyens mettre en place pour renforcer le sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne ?

Les citoyens européens se désintéressent de plus en plus des questions européennes et comment leur en vouloir quand cette Europe et ses dirigeants semblent ne pas être à l'écoute de leurs préoccupations. On assiste à une sorte de résignation.

Il faut que les politiques de l'Union européenne fassent l'objet de débats publics et développer des outils d'intervention, de décision et la création d'espaces de dialogue des institutions européennes avec les citoyens à tous les stades. Une grande partie des citoyens européens aspirent à une autre Europe.

Il faut leur donner les moyens de s'exprimer et d'agir au-delà des frontières des États membres. La citoyenneté européenne, mise en place en 1993 par le traité de Maastricht, reste pour autant largement à construire. Sa mise en œuvre dépend aussi des citoyens et de leurs regroupements. Il faut qu'ils apprennent à mieux travailler ensemble et à porter leurs revendications au-delà des frontières. Les parlementaires européens doivent aider en ce sens.

Que pensez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'appropriation des politiques européennes et l'accès aux fonds européens qui s'y rapportent, par les acteurs locaux ?

C'est une action qui doit être menée tant par les pouvoirs publics des États membres, du national au local, que par les acteurs locaux qui ne doivent pas hésiter à contacter les préfectures mais aussi les collectivités territoriales qui interviennent dans la gestion des programmes et la mise en œuvre des politiques européennes.

Il est nécessaire que les différents pouvoirs articulent mieux leurs rôles et interventions et cessent de se renvoyer la balle les uns aux autres. Il faut que des campagnes d'information soient menées en direction des acteurs afin qu'ils aient une meilleure connaissance des politiques et des fonds qu'ils peuvent utiliser. Beaucoup de programmes et de fonds disposent dorénavant de dotations budgétaires pour mener de telles campagnes.

Comment, selon vous, renforcer le dialogue civil européen ? Comment comptez-vous agir pour faire reconnaître le rôle des associations au niveau européen ?

Au niveau du Parlement européen, il conviendrait d'utiliser davantage les possibilités d'agora qui existent déjà.

Une solution pour d'autres voies pour renforcer le dialogue civil peut résider dans la création par exemple des assemblées citoyennes européennes, à l'instar de ce qui est fait en France. Des actions en ce sens peuvent être envisagées grâce au Comité économique et social européen, au Forum civique européen, et d'autres plateformes d'ONG existant au niveau européen.

Concernant la reconnaissance du rôle des associations au niveau européen, je compte bien relancer le projet de statut de l'association européenne.

4 - Accès aux droits

Quelle politique et quels moyens pourriez-vous mettre en place pour renforcer l'accès aux droits ?

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne à la fin de l'année 2009, la Charte des droits fondamentaux est devenue contraignante. Ainsi l'Union européenne s'est théoriquement dotée d'une nouvelle architecture fondée sur les droits fondamentaux. La Commission européenne devrait pouvoir être en capacité de sanctionner les dérives des États membres en ce domaine aussi efficacement qu'en matière de respect des règles de concurrence. Nous n'en sommes malheureusement pas là puisqu'il

faut l'unanimité des États membres en ce domaine.

L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme devrait également donner une nouvelle possibilité en ce domaine. On peut regretter que certains États membres tergiversent et œuvrent à ce que cette adhésion ait le moins d'impact possible.

Par ailleurs, il existe des programmes et des instruments financiers de l'Union européenne comme le programme Droits et citoyenneté qui vise notamment la mise en œuvre de différents droits notamment en lien avec la lutte contre les discriminations reconnus par l'Union en droit primaire. Il est doté de moyens financiers insuffisants mais les acteurs locaux, les associations et ONG doivent néanmoins se l'approprier.

Afin de lutter contre la pauvreté, ne serait-il pas possible de généraliser un revenu minimum européen décent et adéquat ?

Comme je le disais dans la première partie de ce questionnaire, je pense qu'effectivement mettre en place un smic européen serait déjà un moyen non négligeable de lutter contre la pauvreté et la précarisation des citoyens européens.

Le Parlement européen s'est effectivement positionné dans ce sens à l'initiative de ma collègue Ilda Figueiredo et serait un moyen non négligeable de lutter contre la pauvreté et la précarisation des citoyens européens.

Mais la priorité absolue doit être d'offrir un modèle de développement qui garantisse du travail, des revenus décents et une protection. Il faut avancer vers une réelle harmonisation des normes sociales en mettant en place des clauses de non régression des droits fondamentaux dans des pays où ils sont les plus avancés.

Comment selon vous permettre une comparaison des bonnes pratiques entre les États membres s'agissant du mal logement ?

Le droit au logement est un droit fondamental, reconnu par la Charte des droits fondamentaux de l'UE et sans logement la plupart des autres droits, et notamment le droit au travail et le droit de vivre en famille sont illusoires.

Avec les plans d'austérité actuellement imposés à certains États membres, nous voyons de plus en plus de personnes qui ne peuvent plus accéder à un logement convenable et qui ne peuvent plus payer leur électricité, gaz, eau ainsi que d'autres factures régulières des ménages. On estime que près de 120 millions d'Européens sont désormais exposés au risque de pauvreté et seuls 25 millions ont accès au logement social.

Il existe effectivement un certain nombre d'outils qui pourraient servir à endiguer ces inégalités. Pour permettre de voir les bonnes pratiques, il faut déjà mettre l'Union européenne et les États membres face à leurs responsabilités. Il faut garantir une offre suffisante en logements sociaux à des prix abordables et de qualité pour faire face y compris aux risques sanitaires et à la précarité énergétique. Des fonds structurels peuvent être un outil puissant en ce domaine. Mais pour l'essentiel, ces politiques restent largement de la compétence des États membres de qui il faut exiger des mesures concrètes telles que la réquisition de logements vides ou encore un meilleur contrôle des prix des loyers.

L'Union Européenne a adopté la charte des droits fondamentaux : que pensez-vous faire pour la promotion de ces droits ?

Militante des droits de l'Homme et citoyenne engagée attachée aux valeurs d'égalité et de solidarité, j'ai défendu tout au long de mon mandat une Europe des droits et de la citoyenneté, une Europe de solidarité, de justice et de progrès social, une Europe du partage des richesses et des savoirs, capable de répondre aux besoins humains et à ceux de la planète.

Malgré les régressions que nous constatons partout en ces domaines, je crois plus que jamais qu'une autre Europe est possible.

J'ai voulu essayer de faire comprendre que ces batailles-là ont une grande importance, qu'elles doivent être menées de front sans opposer les droits des uns aux droits des autres et qu'elles peuvent être gagnantes en particulier si nous nous appuyons sur la mobilisation des citoyen(ne)s européens.

Sur les questions relatives aux droits et aux libertés, on constate que dans l'Union européenne, avec une accélération du processus ces derniers mois, une radicalisation de la droite européenne sous la poussée de l'extrême droite. Je pense qu'il faut reprendre l'offensive sur l'ensemble de ces questions et redonner une vision politique globale autour des valeurs européennes afin que celles-ci ne soient pas seulement des mots, mais qu'elles soient traduites dans les politiques européennes. C'est ainsi que nos concitoyens pourront se réconcilier avec le rêve européen.

4 enjeux pour construire une Europe solidaire

1. Pour une politique européenne des solidarités

Agir en faveur de l'accès du plus grand nombre à des systèmes de santé performants et solidaires

Lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion active des personnes en situation de fragilité

Prendre en compte les observations de la société civile des pays membres sur les plans nationaux de réforme

Faciliter l'accueil et l'accès aux droits des étrangers et réfugiés

Soutenir le manifeste européen du Droit des enfants d'Eurochild

Impulser une politique plus ambitieuse en faveur de la jeunesse.

2. Elargir et consolider la reconnaissance des acteurs des solidarités au niveau européen

Promouvoir une meilleure reconnaissance de l'ESS, notamment de son secteur associatif

Veiller à ce que les directives européennes prennent en compte la spécificité des acteurs non lucratifs

Reconnaître la non lucrativité, par une fiscalité adaptée et à travers l'initiative sur l'entrepreneuriat social

Adopter les statuts européens de la mutuelle, de la fondation et de l'association

Développer un cadre juridique européen visant à adapter le droit aux spécificités des services sociaux d'intérêt général.

3. Renforcer la citoyenneté européenne

Mettre en place une éducation citoyenne européenne

Renforcer des lieux d'échange entre les citoyens et les institutions européennes

Promouvoir un modèle européen ancré sur les territoires

Elaborer une charte européenne du dialogue civil.

4. Assurer un meilleur accès des personnes aux droits sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Favoriser l'accès à la protection sociale et à la santé

Faciliter l'accès aux droits pour les personnes les plus vulnérables

Mettre en place un revenu minimum décent et adéquat

Faire progresser la politique européenne du droit des migrants et des demandeurs d'asile

Renforcer la politique européenne en faveur des emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Assurer l'accès au droit de vote pour toute personne en situation d'exclusion et de fragilité

Agir en faveur d'un véritable droit à l'alimentation en Europe qui ne se limite pas à la seule distribution de denrées.

